



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

TRENTE ET UNIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Panama, Panama, du 26 au 30 avril 2010

QUESTIONS LIÉES AUX URGENCES MONDIALES ET RÉGIONALES: GESTION DES RISQUES ET RÉACTION FACE AUX URGENCES DANS LES SECTEURS AGRICOLE, FORESTIER ET HALIEUTIQUE D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES

SECTEUR AGRICOLE

1. Le secteur agricole, qui dans les comptes nationaux inclut les cultures, les activités de production animales, de foresterie, de pêche et d'aquaculture d'Amérique latine et des Caraïbes, a contribué, pour l'année 2009, à hauteur de 5 % du PIB total régional.¹ L'importance de ce secteur tient principalement à son rôle de générateur d'emplois, de moteur de croissance économique, d'atténuateur de risques face à des crises éventuelles, et à sa contribution à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire de la région.
2. L'Amérique latine et les Caraïbes disposent d'un énorme potentiel d'accroissement de la production alimentaire. Comparé à la moyenne générale de 2005-2007, il est estimé que la production globale d'aliments augmentera, d'ici 2030 et 2050, de 40 % et de 70 % respectivement. Cette région est l'une des rares de la planète à disposer de ressources en terres et en eau suffisantes pour parvenir à accroître sa production agricole, contribuant ainsi à la réalisation du premier Objectif de développement du Millénaire (ODM); toutefois, ce potentiel est menacé par les taux très élevés de dégradation des ressources naturelles.
3. Au sein du secteur de l'agriculture et de l'élevage, les systèmes de production animale d'Amérique latine et des Caraïbes représentent plus de 45 % du PIB agricole, contribuant à la sécurité alimentaire en tant que sources de protéines animales essentielles au régime alimentaire humain et constituant un moyen de subsistance pour des millions d'habitants des zones rurales.

¹ "Perspectives de l'agriculture et du développement rural des Amériques: regard sur l'Amérique latine et les Caraïbes, 2009". Publication conjointe FAO - IICA - CEPAL

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

4. En raison de la mondialisation et du changement climatique, les systèmes de production agricole des pays de la région sont confrontés à trois graves menaces: a) l'émergence ou réémergence de maladies animales transfrontalières (qui ont un impact sur la santé animale et le commerce de produits agricoles et présentent d'énormes risques pour la santé publique); b) l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre et la plus grande fréquence de périodes de sécheresse sévère ou d'inondations dans des zones agricoles et de pacage, ce qui entraîne de lourdes pertes économiques et représente une menace pour la production, et c) le déboisement, la dégradation des ressources naturelles et la destruction ou l'érosion de ressources génétiques précieuses pour la production de viande, de lait, d'œufs et de laine qui provoquent un impact négatif sur l'environnement, le développement durable et la productivité, et qui font peser une menace sur les investissements de milliers de producteurs et la sécurité alimentaire des communautés vulnérables.

5. La FAO a adopté il y a peu une nouvelle stratégie corporative axée sur la gestion des risques de catastrophes. Cette gestion présente des aspects interdisciplinaires et transversaux qui insistent sur la formation des partenaires et des membres en matière de préparation et de réponse aux situations d'urgence, de façon à encourager le développement à plus long terme. Sa caractéristique principale est le fait qu'elle repose sur plusieurs piliers qui distinguent les différentes étapes du cycle de gestion des risques de catastrophes du point de vue temporel et conceptuel: avant une catastrophe, durant l'étape de réponse, et après la catastrophe. Les sections ultérieures du présent document traitent des activités de la FAO liées aux trois principaux piliers de la gestion des risques de catastrophe.

6. Les activités de gestion des risques de l'étape précédant une catastrophe sont destinées à renforcer les capacités et la résistance des familles et des communautés pour leurs vies et leurs moyens de subsistance par le biais de mesures de prévention ou d'atténuation des effets adverses des dangers et par la mise en place de systèmes d'alerte précoce réguliers et fiables. Durant l'étape de réponse, les communautés et les organismes de secours s'emploient à sauver des vies et à remplacer les biens et les actifs endommagés ou détruits. Durant l'étape qui suit la catastrophe, la priorité est donnée au relèvement et au redressement. Dans les faits, le passage d'une étape à la suivante s'effectue de façon fluide, notamment lorsque les communautés passent du relèvement au développement en intégrant des aspects d'atténuation des risques à leurs activités de développement.

7. La FAO a mis au point une plate-forme de connaissance et de gestion pour la coopération technique et le soutien aux pays au niveau de l'analyse et de la gestion des risques et en ce qui concerne la gestion des urgences de santé et de production animales. Les pays ont reçu l'appui technique de la FAO pour améliorer les capacités d'intervention rapide et les systèmes de surveillance des maladies transfrontalières ainsi que pour mettre en place des mécanismes d'alerte précoce avec couverture nationale, régionale et internationale.

8. Les systèmes d'information et d'alerte précoce, les enquêtes sur la vulnérabilité, l'analyse et la gestion des risques incluant les actions d'atténuation et d'adaptation, ainsi qu'une attention adéquate et opportune aux situations d'urgence, y compris les actions de redressement et les mécanismes d'indemnisation des producteurs soutenus par la FAO, se sont avérés essentiels pour prévenir ou atténuer l'impact économique, social et environnemental de ces menaces et urgences.

9. En ce qui concerne les maladies transfrontalières, l'on remarque surtout les actions de soutien aux urgences globales causées par la grippe aviaire hautement pathogène H5N1 et la pandémie de grippe humaine A H1N1 (2009), tandis qu'au niveau régional, les pays touchés par les apparitions de foyers de maladies prévalentes comme la fièvre aphteuse, la peste porcine classique et la lucilie bouchère ont eux aussi bénéficié de la coopération technique de la FAO, ce qui a permis à la production animale et à l'économie et au commerce régionaux d'éviter des pertes supplémentaires.

10. En matière de gestion des urgences de santé animale, la FAO a développé, conjointement avec l'OIE, le Centre de Gestion des crises - Santé animale (acronyme en anglais: CMC-AH), un mécanisme d'intervention rapide pour la gestion des situations d'urgence dues aux maladies transfrontalières. Ce centre a pu apporter une aide à quelques pays de la région ayant sollicité l'assistance du CMC-AH (Haïti, le Mexique).

11. Pour ce qui est de la pandémie de grippe humaine A H1N1 (2009), le groupe de travail interinstitutions constitué de la FAO, de l'OIE², de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de l'Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux (OIRSA) et de l'Institut interaméricain de coopération pour l'Agriculture (IICA) a effectué, sous la direction de la FAO, une estimation du rôle possible de l'espèce porcine dans l'origine ou la transmission de cette maladie au Mexique. Dans un même temps, la FAO a mobilisé des ressources à hauteur d'un million de dollars pour deux projets d'urgence visant des pays d'Amérique centrale et de la région andine; l'objectif était d'évaluer la présence du virus de la grippe A H1N1 (2009) et d'autres virus qui provoquent la grippe dans les systèmes de production porcine, de consolider les capacités des services vétérinaires nationaux et d'en apprendre plus sur la possible interaction entre porcins et êtres humains pour le diagnostic, la prévention et le contrôle de cette maladie, tant chez les êtres humains que dans la population porcine, mettant ainsi en pratique l'initiative FAO /OMS/ OIE "Un monde, une santé".

12. Étant données les énormes répercussions des maladies transfrontalières et les risques associés à la santé animale, le commerce de produits d'origine animale et les risques pour la santé publique, la réponse technique et la coopération apportée par la FAO aux pays a été rapide, stratégiquement planifiée et bien coordonnée, et elle a permis d'éviter la propagation de ces maladies à un plus grand nombre de pays.

13. Le CMC-AH a réagi en envoyant une équipe d'experts de la santé animale dans les 72 heures qui ont suivi la demande officielle de soutien d'urgence pour maladie transfrontalière. Cette équipe a procédé à une estimation de la situation sanitaire, pris des mesures de contrôle, formulé un plan d'action urgente, proposé des politiques de communication et de compensation et enfin mené une coordination interinstitutionnelle et une mobilisation de ressources pour faire face à la situation d'urgence. C'est dans ce contexte qu'Haïti a pu recevoir une assistance technique pour le contrôle de l'encéphalo-myélite porcine (maladie de Teschen), recensée pour la première fois sur le continent américain; cette maladie ne se transmet pas à l'être humain mais provoque entre 40 et 50 % de mortalité chez les populations porcines touchées, avec l'impact négatif que cela entraîne sur la sécurité alimentaire et l'économie familiale ou industrielle.

14. Grâce au Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontalières des animaux et des plantes (EMPRES) de la FAO, un suivi des informations sur la situation sanitaire mondiale est réalisé quotidiennement au moyen du Système mondial d'alerte précoce (acronyme anglais: GLEWS), puis des analyses de risque et une prise de décision permettent de réagir rapidement et de manière efficace face aux nouveaux développements et urgences de la santé animale par le biais de l'ECTAD (Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontalières de la FAO). De la même manière, grâce au programme récemment mis en place EMPRES-food safety (acronyme anglais), cette action pourra être élargie pour couvrir aussi des urgences associées à l'innocuité des produits agricoles.

15. La fièvre aphteuse continue de toucher les systèmes de production de viande et de lait des pays andins, notamment ceux de l'Équateur et du Venezuela. Dans le cas de l'Équateur, plus de 200 foyers de cette maladie ont été recensés pendant l'année 2009, touchant des élevages de la cordillère, de la côte et d'Amazonie, faisant essuyer de graves pertes à la production nationale et au commerce national et frontalier de produits d'origine animale et menaçant gravement les

² OIE, Organisation mondiale de la santé animale (Office international des épizooties).

populations animales colombiennes et péruviennes; les programmes de contrôle progressif et d'élimination de la fièvre aphteuse de ces deux pays étaient pourtant en progrès. Au Venezuela, 49 et 13 foyers de fièvre aphteuse ont été signalés en 2008 et 2009 respectivement.

16. Dans le but de renforcer les programmes nationaux de lutte contre la fièvre aphteuse des pays andins et afin de réduire les risques de propagation de la maladie à d'autres régions du continent, la FAO a mis en place des ressources de coopération technique pour soutenir la coordination du plan régional andin d'élimination de la fièvre aphteuse de la Communauté andine des nations (CAN) et la consolidation des politiques et stratégies de contrôle progressif et d'élimination de la fièvre aphteuse dans les cinq pays de la région andine (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela).

17. Les projets de coopération contre la fièvre aphteuse de la FAO qui ont débuté le dernier trimestre 2009 ont les objectifs suivants: l'amélioration des capacités des services vétérinaires de la région andine pour l'analyse et la gestion des risques encourus par les chaînes de production, de commercialisation et d'agro-industrie animale; la consolidation des systèmes nationaux et régionaux d'information, de surveillance épidémiologique et de diagnostic; les plans nationaux de gestion des situations d'urgence, y compris l'indemnisation des producteurs et les stratégies de contrôle progressif et l'élimination de la maladie soutenues par de solides campagnes de prévention, de vaccination, d'information et de communication des risques, ainsi que des actions de contrôle et de surveillance des zones frontalières et une formation technique, une éducation sanitaire et une sensibilisation du public.

18. Les progrès du contrôle progressif de la peste porcine classique à l'échelle du continent se sont poursuivis par le biais de la mise en place du Plan continental d'éradication, dont la FAO assure le Secrétariat technique. Ce Plan a été mis en œuvre grâce aux efforts conjoints des programmes nationaux de contrôle et à des activités complémentaires menées avec des organismes sous-régionaux et régionaux de santé animale, modalité qui a contribué à l'éradication de la maladie à Belize, au Costa Rica, au Guatemala, au Salvador et au Mexique. Toutefois, comme dans le Cône Sud, davantage d'efforts devront être fournis dans les sous-régions des Caraïbes et des Andes afin d'atteindre l'objectif fixé par le Plan, à savoir l'élimination de la peste porcine classique d'ici à 2020.

19. L'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), maladie d'une gravité agroalimentaire majeure et principal obstacle au commerce de marchandises bovines, n'a pas été signalée dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes. Néanmoins, la menace potentielle que représente son apparition dans les domaines de la santé animale, de la santé publique, du commerce international et de la sécurité alimentaire, a poussé en 2008 les sept pays centraméricains ainsi que Cuba et la République Dominicaine à demander une assistance technique à la FAO pour un renforcement des systèmes de prévention de cette maladie et la formulation de directives pour demander à l'OIE de la classer parmi les risques maîtrisés et insignifiants. Ce projet a renforcé chacun des axes techniques du système de prévention de l'ESB, en insistant sur l'évaluation des risques.

20. La myase cutanée causée par la mouche de la lucilie bouchère primaire, est toujours un lourd fardeau économique et continue de poser un grave problème de santé publique dans la majorité des pays d'Amérique du sud et dans certains pays des Caraïbes. Afin de mieux la maîtriser, la FAO a apporté son assistance technique à la réalisation d'un essai pilote sur la frontière internationale entre le Brésil et l'Uruguay, avec la participation du Paraguay et le financement de la Banque interaméricaine de développement (BID); couronné de succès, cet essai visait à démontrer la faisabilité d'une utilisation opérationnelle de la technique des insectes stériles, employée pour l'éradication de la maladie en Amérique du nord, en Amérique centrale, dans divers pays des Caraïbes et en Libye.

21. D'autre part, les risques associés au changement climatique et à la dégradation des ressources naturelles dans les zones d'élevage sont de plus en plus visibles dans la région : de fortes sécheresses sont ainsi recensées dans les pays du Cône Sud (l'Argentine et l'Uruguay), où

les pertes dues à la mortalité animale et à la diminution de la production ont touché des milliers de têtes de bétail et se sont chiffrées en millions de dollars.

22. Une situation similaire bien que moins dramatique s'est présentée dans d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et dans certains d'entre eux, les catastrophes naturelles causées par les ouragans d'Amérique centrale et de quelques îles des Caraïbes ont aggravé le problème. Au niveau planétaire, il est estimé que chaque année, plus de 90 millions de personnes sont touchées par des problèmes de sécheresse.

23. Selon les estimations du groupe ad hoc chargé de l'élevage et de l'environnement de la FAO, plus de 75 % des terres destinées à l'élevage en Amérique latine présentent un niveau de dégradation allant de modéré à sévère, ce qui affecte non seulement la productivité de l'élevage régional, mais a aussi contribué au développement de l'élevage et à un taux élevé de déboisement au sein d'écosystèmes fragiles.

24. À défaut d'une intervention adéquate fondée sur la formulation de politiques de développement de l'élevage durable, la croissance de la demande de produits carnés et laitiers attendue au niveau international, et en particulier dans les pays en développement, pourrait exacerber ces processus. C'est pourquoi la Commission de la FAO pour le développement de l'élevage en Amérique latine, par le biais de son groupe spécial élevage et environnement, a soutenu la mise en place d'ateliers, le développement d'instruments pour l'analyse des risques associés à la dégradation des pâturages, ainsi que des études pilotes pour l'évaluation des coûts et bénéfices marginaux de la remise en état des pâturages dégradés dans les différents pays de la région, études qui faciliteraient la formulation de politiques et de programmes de développement de l'élevage durable en Amérique latine.

25. D'après les conclusions du Panel intergouvernemental sur le changement climatique (acronyme anglais: IPCC), dans un futur proche, les zones adaptées à la production agricole et à l'élevage, la durée des périodes des semis et les rendements potentiels des herbages et des cultures vont connaître une diminution partielle dans les zones arides et semi-arides de la région, d'où l'importance du soutien proposé par la FAO aux pays pour faire progresser la caractérisation agroclimatique et l'analyse des risques du secteur agricole, ainsi que pour promouvoir les études de vulnérabilité et les stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans le secteur de l'élevage.

26. Par le biais de l'élaboration d'un accord-cadre, la FAO soutiendra le Plan d'action sur le changement climatique du Chili pour sa partie agricole et du point de vue méthodologique pour la quantification, l'inventaire et l'analyse des gaz à effet de serre dans le secteur de l'élevage, mais aussi pour la mise en œuvre d'études pilotes de vulnérabilité et d'adaptation du secteur au changement climatique et l'actualisation des analyses des risques sanitaires pour les maladies émergentes ou réémergentes, le registre foncier des maladies de la faune sylvestre et le développement de systèmes de surveillance des maladies exotiques et des modèles de maladies pouvant constituer des indicateurs de changement climatique.

27. Étant donné le risque élevé de disparition et d'érosion des ressources génétiques animales, la FAO appuie la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources génétiques animales et a reçu la demande de coopération technique du Chili et de la Colombie pour la formulation de leurs plans d'action nationaux respectifs. Ces plans d'action représentent des apports essentiels pour la gestion durable du secteur agricole et doivent s'intégrer aux cadres de politique d'élevage des différents pays.

28. La FAO a apporté son aide aux urgences climatiques causées par les gelées (*friaje*) au Pérou et en Bolivie, et par la sécheresse ou les inondations dans des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, atténuant leur impact sur la production alimentaire familiale et réduisant les risques d'insécurité alimentaires encourus par les communautés rurales vulnérables dont les moyens de subsistance sont fortement tributaires des systèmes de production agricole familiale.

29. D'autre part, les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes sont extrêmement vulnérables aux catastrophes naturelles telles que les ouragans, les inondations et les sécheresses dont les schémas subissent l'influence des phénomènes el Niño et la Niña. L'alternance, la fréquence et l'intensité de ces phénomènes mettent les pays en situation de risque, situation aggravée par l'actuel scénario de sécheresse découlant du phénomène el Niño. La FAO a apporté son soutien aux pays pour le relèvement de ses capacités de production et continue de le faire, afin notamment d'assurer la production agricole et la disponibilité alimentaire des familles les plus vulnérables et, dans un même temps, de renforcer leurs capacités pour mieux résister à des phénomènes adverses futurs par le biais de pratiques adaptées et améliorées.

30. En bref, la gestion des risques et l'assistance en cas d'urgence dans le secteur agricole exigent d'importants efforts de coopération technique pour la consolidation des systèmes nationaux de santé animale, le renforcement des politiques et des stratégies de développement de l'élevage durable, mais aussi celui des systèmes nationaux d'information, d'analyse des risques, de prévention et d'assistance en cas de situations d'urgence dans le secteur agricole. Dans ce contexte, la Conférence reconnaît le rôle fondamental joué par la FAO en matière d'appui technique et de mobilisation des ressources internationales pour établir et consolider les mécanismes et stratégies nationaux et régionaux d'analyse et de gestion des risques dans les domaines de la production et de la santé animale, et pour apporter une assistance en cas de catastrophes naturelles ayant un impact sur le secteur agricole.

Recommandations à la Conférence

31. La Conférence pourrait recommander aux gouvernements nationaux une consolidation des politiques et stratégies nationales d'analyse et de prévention des risques liés au secteur de l'élevage et donner, dans ses plans d'action sectoriels, la priorité aux études de vulnérabilité, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, en y faisant figurer l'installation de systèmes de surveillance et d'alerte précoce pour les maladies animales émergentes ou réémergentes.

32. La Conférence pourrait recommander aux gouvernements une consolidation des stratégies nationales et des accords régionaux ou sous-régionaux en matière de prévention et d'assistance en cas de situations d'urgence liées aux maladies animales transfrontalières, et notamment les maladies présentant des risques élevés pour la santé publique.

33. La Conférence pourrait recommander aux gouvernements le développement de politiques et de programmes spécifiques pour les petits producteurs localisés dans des zones présentant davantage de risques de dégradation des ressources naturelles et de changement climatique et nécessitant une aide au développement durable de l'élevage.

34. La Conférence pourrait recommander aux gouvernements le développement de programmes destinés à renforcer les capacités des institutions au niveau décentralisé pour la mise en place de plans locaux de gestion des risques et de préparation aux catastrophes touchant à l'agriculture et à l'élevage.

35. La Conférence pourrait recommander aux gouvernements de concevoir des politiques et des mécanismes destinés à promouvoir et stimuler la mise en œuvre de systèmes de production agricole durable, avec l'adoption de bonnes pratiques, le développement de systèmes intégrés culture-élevage y agro-sylvopastoraux, ainsi qu'une rémunération pour services environnementaux aux producteurs intégrant des pratiques durables à la production d'aliments et de produits agricoles.

36. La Conférence pourrait recommander aux gouvernements et aux instituts nationaux de recherche et de développement agricole de signaler et de répartir les bénéfices associés à la remise en état des zones dégradées et des systèmes d'élevage durable, mettant en exergue les effets socio-économiques et environnementaux positifs de l'utilisation de systèmes mixtes d'agriculture

et d'élevage, de systèmes intégrés agro-sylvopastoraux et de pratiques comme le semis direct et l'agriculture de conservation.

37. La Conférence pourrait recommander aux gouvernements de renforcer le développement de politiques de recherche associées au changement climatique avec, entre autres, des programmes d'amélioration génétique des pâturages et des fourrages, un développement des matériaux à moindres besoins hydriques et résistants à la sécheresse, une amélioration des systèmes de culture et de récolte pour tirer le meilleur parti des ressources hydriques et autres ressources disponibles; la conservation, l'amélioration et l'utilisation durable des ressources génétiques créoles, tant végétales qu'animales, pour améliorer l'adaptation des systèmes de production au changement climatique.

38. La Conférence pourrait recommander aux gouvernements nationaux que dans le cadre de leurs programmes nationaux de développement agricole, ils énoncent les stratégies nationales de gestion de l'élevage durable et de remise en état des zones dégradées qui pourraient leur faire défaut afin de diminuer la vulnérabilité au changement climatique.

39. La Conférence pourrait proposer le renforcement des capacités nationales, de l'assistance technique, du transfert de technologies et de l'échange de connaissances en matière de gestion de l'élevage durable, de remise en état des zones dégradées, de techniques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et des méthodes et processus de négociation sur le marché du carbone provenant des pâturages.

40. La Conférence pourrait recommander l'élaboration d'une stratégie régionale pour la remise en état des zones dégradées et la gestion durable des systèmes de production agricoles, d'élevage et forestières dans les écosystèmes prioritaires d'Amérique du sud, d'Amérique centrale et des Caraïbes, et proposer la consolidation des capacités nationales techniques, financières et institutionnelles pour faire face au problème de la dégradation des ressources naturelles.

41. La Conférence pourrait souligner l'importance de la Commission pour le Développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes (CODEGALAC), organe statutaire de la FAO, pour le secteur de l'élevage de la Région en tant que mécanisme le plus efficace pour faciliter, coordonner et promouvoir la coopération et l'échange de connaissances et d'expériences en matière de politiques et de stratégies liées au développement de l'élevage et au changement climatique en Amérique latine et aux Caraïbes, et demander à la FAO le renforcement de ses capacités afin qu'elle puisse continuer à soutenir les pays de la région dans les différents secteurs demandés.

SECTEUR FORESTIER

La gestion durable des forêts et l'atténuation des risques liés au changement climatique

42. Le changement climatique est l'un des plus grands défis de notre siècle, et pour y faire face, les Nations Unies ont mis en place la Convention- cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (acronyme anglais: UNFCCC).
43. Le secteur forestier, conjointement au secteur agricole, contribue à l'atténuation du changement climatique en servant de puits de carbone; cependant, lorsque les forêts sont détruites, dégradées ou brûlées, elles deviennent des sources d'émission de CO₂.
44. Les changements d'utilisation des terres provoqués par le déboisement des forêts naturelles contribuent à raison d'un tiers environ des émissions de gaz à effet de serre. Les forêts emmagasinent 35 % des émissions de carbone des pays en développement, si bien que pour faire face aux changements climatiques, le rôle potentiel de ce secteur est fondamental.
45. Les forêts du monde entier se voient affectées de manière significative par les changements de température et de précipitations, générant une augmentation des températures et des phénomènes comme les sécheresses, les infestations d'organismes nuisibles et les incendies de forêt, avec un impact sur la biodiversité et la productivité des cultures agricoles et forestières.
46. La survie d'environ 1600 millions de personnes, soit 20 % de la population mondiale, dépend des ressources forestières; en outre, les forêts rendent des services planétaires par le biais de la biodiversité, de la conservation des sols et du contrôle des inondations. Environ 60 % de toute l'eau de la planète provient des zones boisées, il est donc nécessaire que le marché et les gouvernements reconnaissent et rémunèrent les pays en développement pour les services environnementaux rendus par leurs forêts.
47. Outre le fait qu'ils réduisent de façon significative la biodiversité des forêts, les incendies de forêt génèrent une grande quantité d'émissions de CO₂ dans l'atmosphère; pour cette raison et afin d'atténuer les risques, il est nécessaire de mettre en pratique des stratégies de gestion des incendies. Le Bureau de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, conjointement avec le Département forestier et les pays de la Région, a développé une stratégie régionale pour la gestion des incendies et trois stratégies sous-régionales pour l'Amérique du sud, l'Amérique centrale et les Caraïbes. Un soutien financier et institutionnel serait nécessaire pour que ces stratégies soient véritablement mises en œuvre. Pour l'Amérique du Sud, le Brésil (PREVFOGO, service forestier brésilien) et le Chili (Corporation nationale des forêts, CONAF) coordonnent un réseau sud-américain de gestion des incendies; aux Caraïbes et en Amérique centrale, le réseau est coordonné respectivement par Cuba et par la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (CCAD).
48. Après la Conférence des parties (COP 15) qui vient de se tenir à Copenhague dans le cadre de l'UNFCCC³ et où se sont déroulées des négociations en vue d'un nouveau pacte pour faire face au changement climatique, l'attention de la planète est désormais tournée vers les forêts du globe.
49. Le mécanisme arrêté pour réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (acronyme anglais: REDD) marquera une grande avancée de la lutte contre le changement climatique.

³ UNFCC por su sigla en inglés, *United Nations Framework Convention on Climate Change*.

50. Le mécanisme REDD peut non seulement réduire l'impact sur le climat, mais également générer des ressources précieuses qui permettront d'améliorer les moyens de subsistance, les efforts de conservation et la sécurité alimentaire.

51. Les Nations Unies ont mis en place un Programme collaboratif sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts qui a permis la création de structures destinées à soutenir les pays en développement dans l'élaboration de leur stratégie de réduction des émissions de carbone causées par la dégradation des forêts; l'ONU établira également des systèmes de surveillance et de vérification. D'autres initiatives ont été lancées par diverses organisations comme la FAO, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUMA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale.

52. L'un des points-clé de l'atténuation des risques liés au changement climatique sera l'intégration mutuelle qui devra exister entre les politiques de changement climatique et les stratégies pour une gestion durable des forêts. En effet, ce type de gestion (GDF) est un élément central et incontournable des efforts planétaires de réduction des émissions de carbone et de promotion du développement équitable à long terme. Les pratiques de GDF ont connu une large diffusion et l'on en trouve d'excellents exemples en Amérique latine et aux Caraïbes.

53. Pour cette raison, il est important que les ressources forestières, toutes catégories confondues, fassent l'objet d'une préservation et d'une conservation durables. Cela constitue l'un des principaux enjeux du 21^e siècle.

Recommandations à la Conférence

54. La Conférence pourrait recommander aux gouvernements nationaux que les politiques de changement climatique s'inscrivent véritablement dans les politiques forestières nationales et plus particulièrement dans les stratégies de gestion durable des forêts.

55. La Conférence pourrait recommander aux gouvernements nationaux de formuler, dans le cadre de leurs programmes forestiers nationaux, leurs stratégies nationales de gestion durable des forêts au cas où ils n'en disposent pas encore.

56. La Conférence pourrait proposer le renforcement des capacités nationales, de l'assistance technique, du transfert de technologies et de l'échange des connaissances en matière de gestion durable des forêts, de REDD, de techniques d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et de méthodes et processus de négociation sur le marché du carbone provenant des forêts.

57. La Conférence pourrait recommander la mise en pratique de la Stratégie régionale pour la protection contre les incendies ainsi que les Stratégies sous-régionales d'Amérique du sud, d'Amérique centrale et des Caraïbes, et suggérer le renforcement des capacités nationales techniques, financières et institutionnelles pour faire face au problème récurrent des incendies forestiers et agricoles.

58. La Conférence pourrait insister sur l'importance, pour le secteur forestier de la Région, de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (COFLAC), organe statutaire de la FAO, comme étant le mécanisme le plus efficace à l'heure de faciliter, de coordonner et de promouvoir la coopération dans l'échange de connaissances et d'expériences en matière de politiques et de stratégies forestières liées aux forêts et aux changements climatiques en Amérique latine et aux Caraïbes, et solliciter son renforcement auprès de la FAO pour qu'elle puisse continuer à soutenir les pays de la région dans différents domaines en fonction des demandes des pays membres.

SECTEUR DE LA PÊCHE

Synthèse de l'état actuel de la pêche et de l'aquaculture en Amérique latine et aux Caraïbes

59. La contribution de la production aquicole mondiale a atteint, pour la toute première fois, l'équivalent de 50 % du total de la production halieutique mondiale, ce qui confirme à nouveau le dynamisme de ce secteur et qui, en contrepartie, témoigne du fait que bon nombre de pêches ont atteint leur rendement durable maximal, avec une stabilisation marquée au cours de ces cinq dernières années.

60. L'aquaculture est le secteur alimentaire qui dans le monde connaît la plus forte progression, avec une croissance annuelle moyenne durable de 8,8 % depuis 1970. En comparaison, la moyenne des débarquements de pêche n'a augmenté, chaque année et sur la même période, que de 1,2 %, accusant même une diminution dans certains secteurs.

61. L'Amérique latine contribue à hauteur d'environ 17 % au volume mondial de prises et à hauteur de 3 % à celui de l'aquaculture, mais dans cette dernière catégorie, la région présente le taux de croissance moyenne annuelle le plus élevé du monde (22 %), et les caractéristiques hydrogéologiques et climatiques de son vaste territoire font d'elle la région dont le potentiel d'expansion est le plus important à échelle planétaire.

62. La pêche commerciale ou de subsistance est pratiquée dans tous les pays de la région, que ce soit dans les eaux marines ou continentales. Bien que presque tous les pays de la région fassent état de quelque type de production aquicole, plus de 80 % du volume cultivé provient de cinq pays: le Chili, le Brésil, le Mexique, l'Équateur et la Colombie. Avec plus de 2 millions de personnes qui se consacrent à la pêche et à l'aquaculture dans la région, la contribution à la sécurité alimentaire et à l'économie des pays de la région prise dans son ensemble est très importante.

63. En 2005, l'approvisionnement annuel en produits de pêche par tête a été en moyenne de 13,6 kg dans la région, avec une importante variation interrégionale, allant de moins d'1 kg dans l'altiplano bolivien jusqu'à plus de 20 kg dans certaines zones des Caraïbes. De manière générale, cet indicateur se situe encore en dessous de la moyenne mondiale, qui est de 16 kg.

Zones critiques et émergentes significatives pour la gestion durable de la pêche et de l'aquaculture en Amérique latine

64. Selon les estimations, environ 500 000 femmes et hommes se consacrent directement ou indirectement à l'aquaculture en Amérique latine et dans environ 80 % des cas, il s'agit de producteurs à ressources limitées. Si ce groupe figure bien dans les programmes gouvernementaux de soutien, il n'a pas été adéquatement ciblé dans la région, et par conséquent, on ne trouve dans la majorité des pays que de rares politiques publiques attachées au développement de ces producteurs.

65. La pêche continentale contribue de manière importante à l'économie de nombreux pays de la région Amérique latine et Caraïbes, que ce soit au niveau de l'emploi, de l'offre alimentaire ou de l'investissement de devises, domaine qui connaît une croissance régulière. La contribution de ce secteur compte particulièrement pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des grandes populations côtières rurales des principaux fleuves et lacs, où il constitue un moyen de subsistance important, sinon le seul. Cependant, l'on ne dispose ni d'informations actualisées de la part des pêcheurs et de leurs familles, ni d'évaluations actualisées des ressources de pêche, et en particulier des populations de pêche transfrontalières.

66. Les défis posés par le changement climatique, tant au niveau des ressources de pêche et aquicoles que dans les écosystèmes et les populations, exigent des politiques publiques intégrales susceptibles d'orienter les ressources des états afin de générer des capacités chez les producteurs

et pêcheurs et de leur permettre de mieux se préparer à d'éventuelles catastrophes et de s'adapter à de nouvelles conditions environnementales, de manière à ce que les externalités positives puissent être exploitées et les effets négatifs atténués.

67. Dans certains cas, les effets des changements climatiques suscitent des conditions qui se conjuguent avec des pratiques de pêche ou aquacoles écologiquement peu responsables, ce qui provoque des épizooties et des catastrophes sanitaires ou environnementales. Il devient impératif de mettre en œuvre une évaluation des capacités environnementales et de fixer des limites de production et un suivi de la santé des écosystèmes où se pratiquent l'aquaculture et la pêche pour assurer la durabilité de ces pratiques et atténuer leurs externalités vers d'autres secteurs économiques. Tels sont les préceptes énoncés dans le Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) et tous les pays membres sont tenus de les observer.

68. L'incertitude entourant la production de nombreux intrants pour l'élaboration d'aliments équilibrés, notamment la farine et l'huile de poisson, ainsi que quelques céréales et légumineuses, a provoqué une augmentation du coût des rations destinées à l'aquaculture. Cet état de fait s'est soldé par un abandon d'activité de la part de certains producteurs aux ressources réduites et a été aggravé par l'augmentation des coûts énergétiques.

69. En raison du déplacement des bancs de poissons causé par l'instabilité climatique, il est nécessaire de redoubler d'efforts pour aboutir à une meilleure prise de décisions dans la gestion des ressources et dans les cadres régulateurs. Il est probable que ces phénomènes iront jusqu'à nécessiter la révision des cadres législatifs liés au droit de la mer.

70. Dans de nombreux pays de la région, la croissance de l'aquaculture a outrepassé les capacités de réponse des états pour coordonner l'activité et faire une place au développement durable. L'incorporation de ce secteur dans les plans de développement nationaux devient impérative, tout comme la révision des cadres législatif et institutionnel et la formulation de politiques publiques sectorielles permettant de mettre en place une croissance en harmonie avec l'environnement et avec les autres secteurs économiques.

Quelques recommandations

71. Le développement durable de l'aquaculture requiert une approche holistique tenant non seulement compte des bénéfices économiques mais également de l'équilibre environnemental, des préoccupations des communautés concernées et des besoins des consommateurs. La FAO promeut une approche écosystémique de l'aquaculture, méthodologie intégrée qui contribue à trouver cette harmonie.

72. Parmi les aspects pris en compte par l'approche systémique de l'aquaculture, les mesures de biosécurité coordonnées réclament une attention particulière car elles permettent de prévenir l'émergence de maladies dont le coût économique, social et politique est élevé, ainsi que l'on a pu l'observer lors de la crise de l'industrie de la crevette en Équateur à la fin des années 1990, avec quelque 200 000 travailleurs touchés et au Chili actuellement avec environ 25 000 travailleurs affectés.

73. Afin d'éviter la surexploitation et l'érosion de diversité qui en résulterait dans les débarquements de pêche fine et de consommation, objectif habituel de la pêche artisanale, il importe de mettre en œuvre des régulations efficaces et participatives, ainsi que des systèmes permettant d'assurer le respect de ces règles.

74. Les politiques publiques devraient, en s'inspirant du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO, promouvoir l'adoption de codes de conduite responsable, tant sur le plan social qu'environnemental. En ce sens, il serait judicieux d'instaurer une planification environnementale stratégique et une limitation de la production et de l'extraction industrielle selon des paramètres et des modèles scientifiquement avalisés.

75. La recherche et le développement technologique des espèces d'eau douce et marines doivent être encouragés. Les espèces amazoniennes présentent un potentiel particulier, car elles dépendent en majorité de protéines végétales et sont très en demande au niveau local et international.

76. Étant donné que cette activité n'est généralement pas létale (*catch and release*), le fait d'encourager la pêche récréative en tant qu'alternative au domaine saturé de la pêche artisanale génère une forte demande de services locaux (bateliers, guides, logement, etc.) et encourage la protection des services environnementaux qui y sont liés.

77. Les informations sur la production la santé et le domaine social doivent être fiables et régulières. La mise en œuvre de systèmes d'indicateurs harmonisés au niveau régional contribuera à la bonne observation des processus et à une réponse adéquate des autorités et du secteur privé.

78. Il est indispensable de disposer d'institutions efficaces et respectées afin que le développement durable et l'agriculture et de la pêche puissent compter avec un soutien adéquat. Il est nécessaire de stimuler la coordination entre institutions publiques et privées pour établir des bases solides permettant une planification à long terme.

79. Compte tenu des grandes divergences existant entre pêche et agriculture, il serait souhaitable de pouvoir s'appuyer sur des corps normatifs et des systèmes administratifs qui reflètent ces divergences. De la même manière, au vu des grandes différences qui existent entre les producteurs aux ressources limitées et les producteurs industriels mondialisés, ces différences doivent être clairement prises en compte au niveau normatif afin de permettre le développement commercial des petits producteurs, qui génèrent davantage d'emplois que les grandes entreprises.

80. Il faut veiller à ce que les producteurs aux ressources limitées appliquent de bonnes pratiques d'hygiène et de production, des systèmes d'assurance qualité comme le HACCP, et des systèmes de traçabilité. En pareil cas, la mise en place de conglomérats permet de réaliser des économies d'échelle.

81. Enfin, le renforcement de la compétitivité au moyen des mesures décrites plus haut, conjointement avec la création de compétences, l'adoption de nouvelles technologies et l'intégration à des chaînes de valeur et à des marchés, offrirait à ce secteur un développement durable et l'occasion de parvenir à une autonomie productive, une durabilité économique et une meilleure qualité de vie, non seulement pour les femmes et les hommes qui se consacrent à la pêche et à l'aquaculture, mais également pour les millions de personnes qui en bénéficient indirectement dans notre région.

Recommandation générale à la Conférence

82. En ce qui concerne la thématique générale des questions traitées dans le présent document et une fois constatée la nécessité d'agir dans des contextes de vulnérabilité croissante, la Conférence pourrait recommander aux gouvernements d'intégrer, dans le cadre des politiques, programmes et interventions de réponse aux crises des secteurs agricole, forestier et halieutique, des mesures d'atténuation et des actions destinées à améliorer la préparation et réduire la vulnérabilité des pays et des populations les plus vulnérables face aux situations d'urgence.